

FONDS EUROPEENS 2021-2027

1^{ère} Conférence des Partenaires (COP)

Mardi 11 juin 2019



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Ce document est cofinancé par l'Union européenne avec
le fonds européen de développement régional (FEDER)

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

Discours introductifs



Alain ROUSSET

Président de la Région Nouvelle-Aquitaine



Isabelle BOUDINEAU Vice-Présidente Europe et International de la Région Nouvelle-Aquitaine



Loredana VON-BUTTLAR

DG REGIO
Commission européenne



Ordre du jour

I – Rappel sur les propositions réglementaires de la politique de cohésion et rapport Pays France – annexe D

II – Présentation des orientations du FEADER/FEAMP 2021-2027 par la Région

III – Synthèse des contributions et présentation du dispositif de concertation

IV – Temps d'échanges



I – Rappel sur les propositions réglementaires de la politique de cohésion et rapport Pays France – annexe D



POLITIQUE DE COHÉSION

Investissements en 2021-2027

Loredana Von Buttlar
Commission européenne
Direction générale de la politique régionale et urbaine



SOMMAIRE

- 1. Propositions législatives de la Commission pour la période 2021-2027**
- 2. Priorités de la Commission européenne en matière d'investissement pour la politique de cohésion en France pour la période 2021-2027**
- 3. Prochaines étapes et pistes de réflexion**



1. Propositions législatives de la Commission pour la période 2021-2027



Objectifs stratégiques 2021-2027

Les anciens objectifs sont simplifiés et consolidés en **5 objectifs stratégiques**.

1. **Une Europe plus intelligente** (transformation innovante et intelligente de l'économie)
2. **Une Europe plus verte et à faibles émissions** de carbone (y compris la transition énergétique, l'économie circulaire, l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques)
3. **Une Europe plus connectée** (mobilité et connectivité TIC)
4. **Une Europe plus sociale** (le socle européen des droits sociaux)
5. **Une Europe plus proche des citoyens** (développement durable des zones urbaines, rurales et côtières et initiatives locales)

Objectifs transversaux : renforcement des capacités administratives, coopération en dehors de la zone couverte par la programme



Architecture de la politique de cohésion post 2020

Règlement portant dispositions communes (RPDC)

- Couvre 7 fonds, à savoir le FEDER, le FC, le FSE +, le FEAMP et les trois fonds "Home" (le FAMI, le FSI et l'IGFV)
- Règles communes relatives aux éléments livrables
- Le code de conduite sur le partenariat reste en vigueur

Règlement FEDER

- Objectifs spécifiques et exigences en matière de concentration thématique

Règlement CTE

- Coopération territoriale, y compris l'aide extérieure

Règlement FSE +

- Élargissement du champ d'application (FSE, FEAD, IEJ, EaSI, santé)
- Mise en œuvre du socle européen des droits sociaux
- Objectifs spécifiques et exigences en matière de concentration thématique
- Réformes politiques, innovation sociale & coopération transnationale



Une politique moderne, dynamique et plus simple

Moderniser l'investissement

- Mettre l'accent sur une croissance intelligente, inclusive et à faible intensité de carbone
- Lien avec le semestre européen
- Conditions favorisantes

Souple

- Examen à mi-parcours
- Adaptation aux circonstances émergentes

Plus simple

- Programmation plus simple et plus rapide
- Réduction substantielle des coûts administratifs
- Principe d'audit unique et proportionnalité pour les programmes à faible risque



Renforcer l'articulation entre les défis recensés dans le cadre du semestre européen et le financement de la politique de cohésion

○ Un lien étroit selon deux axes

- L'analyse politique guide les investissements des fonds
- Les investissements des fonds produisent des résultats

○ Avantages escomptés

- Plus de cohérence entre les différentes politiques
- Un impact plus important et une meilleure sensibilisation des parties prenantes
- Transparence et responsabilité

○ Implications pour les éléments livrables du semestre européen

- Mettre davantage l'accent sur l'analyse du pays par la Commission européenne en 2019, en ce qui concerne les disparités régionales et territoriales
- Besoins d'investissement et orientations découlant de cette analyse



Les enveloppes FEDER/FSE et la concentration thématique en France

Allocations pour la France en prix courants : Total 17 954 MEUR dont FEDER 9 654 MEUR

POUR LE FEDER* :

- PO1 : 4 270 MEUR minimum (60%)
- PO1 + PO2 : 6 049 MEUR minimum (85%)
- reste 3 605 MEUR pour les autres objectifs stratégiques
- Urbain : 576 MEUR (6%), allocation spécifique RUP : 509 MEUR et CTE : 1106 MEUR

* En France métropolitaine, à l'exclusion des RUP

POUR LE FSE+ : 7 194 MEUR

Les recommandations par pays — montant adéquat, qui peut comprendre:

Au moins 25 % pour l'inclusion sociale + : 1 799 MEUR

Au moins 2% pour la privation matérielle : 144 MEUR

Au moins 10 % pour l'emploi des jeunes : 719 MEUR



2. Priorités de la Commission européenne en matière d'investissement pour la politique de cohésion en France pour la période 2021-2027



Les principaux défis liés à l'investissement en France (Annexe D du rapport pays)

- Bonnes performances en matière d'innovation mais la France ne fait pas partie des leaders de l'UE, activité entrepreneuriale inférieure à moyenne UE, faible taux de survie des jeunes PME (start-ups)
- Objectifs ambitieux de politique climatique mais cibles pas encore atteintes
- Connectivités digitales et physiques à améliorer dans les RUP
- Inégalités d'accès au marché du travail des groupes plus vulnérables - Qualité et résultats insatisfaisants de la formation professionnelle initiale et continue par rapport aux besoins du marché du travail - Inadéquation des compétences - Exclusion sociale, notamment dans les zones défavorisées - Infrastructures de santé et d'éducation dans les DOMs
- Nombreuses disparités et inégalités territoriales
- Collaborations régions et pays voisins et macro-stratégies



Principales priorités de la Commission pour le financement de la politique de cohésion 2021-2027 en France

- Renforcer RD&I sur base des RIS3, soutenir les PME **(PO1)**
- Promouvoir les énergies renouvelables, contribuer à l'utilisation efficace de l'énergie **(PO2)**
- Compléter le déploiement du Très Haut Débit dans les RUP, agir sur la mobilité entre territoires frontaliers voisins **(PO3)**
- Améliorer l'accès à l'emploi, promouvoir la formation continue **(PO4)**
- Promouvoir la cohésion des territoires, recours aux outils de gestion des territoires (ITI, DLAL) **(PO5)**



3. Prochaines étapes et pistes de réflexion



Prochaines étapes

- La Commission est prête à entamer un dialogue informel, indispensable pour progresser autant que possible en 2019 et 2020
- Entamer un dialogue avec toutes les parties prenantes concernées (code de conduite)
- Réunion de lancement avec les autorités françaises, le 14 mars à Paris
- Séminaire technique avec les autorités de gestion, le 14 juin 2019 à Bruxelles
- Réunion technique avec les autorités françaises, le 26 juin 2019 à Paris
- Plans de programmation des États membres pour la fin juin 2019 (feuille de route)
- Objectif commun d'adoption de l'Accord de Partenariat et des programmes d'ici fin 2020



Pistes de réflexion

- Architecture des programmes en France
- Préparation de l'accord de partenariat
- La feuille de route de la France
- Planification des programmes
- Coordination interne
- CTE et stratégies macrorégionales
- Outils territoriaux



II – Présentation des orientations du FEADER/FEAMP 2021-2027 par la Région



PAC post 2020

Deux piliers maintenus

- D'un côté les mesures annuelles d'application générale dans le 1er pilier,
- De l'autre, dans le 2nd pilier, des mesures reflétant des spécificités nationales et régionales dans le cadre d'une programmation pluriannuelle

Plus de subsidiarité mais une logique de résultats et non plus de moyens

3 Objectifs généraux

- Favoriser un secteur agricole résilient et diversifié assurant la sécurité alimentaire,
- Soutenir les actions de protection de l'environnement et du climat,
- Renforcer le tissu socio-économique et des zones rurales.

Un seul plan stratégique par EM:

Chaque EM devra proposer un plan stratégique combinant la plupart des instruments de soutien de la PAC financés par le Feaga (1^{er} pilier) et par le Feader pour atteindre les objectifs de la PAC.

Les EM peuvent décider que certaines ou l'ensemble des interventions du plan stratégique PAC soient établies au niveau régional.



PLAN STRATEGIQUE

Obligatoires

1^{er} pilier

Soutien au
revenu
complémentaire

Soutien au
revenu pour JA

Eco-scheme

Soutien au
revenu
redistributif

Soutien au
revenu de base
pour la
durabilité

Eco-conditionnalité

2^e pilier

Coopération (y c.
PEI et LEADER)

Gestion des
risques

Investissements

Aides aux JA et
au démarrage
d'entreprises

Engagements
environnementaux
et climatiques

Paielements pour
zones soumises
à contraintes

Paielements pour
les ZD (ICHN)

Programmes
sectoriels

Programmes
autres secteurs

Programme viti-
vinicole

Programme fruits
et légumes



Construction du futur PSN

Une concertation au niveau national entre l'Etat et les Régions dans l'élaboration du PSN français

Une concertation en région avec l'ensemble des acteurs pour alimenter le PSN

Cette concertation régionale aura pour objectifs

- D'établir un état des lieux (AFOM)
- **D'établir une stratégie/filières et pour les zones rurales** visant à répondre aux objectifs fixés par l'Union Européenne

Calendrier prévisionnel

- **Lancement de la concertation au niveau régional avec les parties prenantes dès la fin du 3^{ème} trimestre 2019**
- Poursuite des concertations régionales en 2020 et échanges réguliers avec le niveau national
- L'objectif, dans l'état actuel des choses, est de soumettre le PSN français pour fin 2020





FEAMP post 2020

Outil financier de la PCP, de la politique maritime UE et du Programme Dev Durable ONU 2030

Application du règlement Dispositions Communes au FEAMP en gestion partagée

4 grandes priorités:

- Pêche durable et conservation des ressources biologiques marines
- Sécurité alimentaire grâce à l'aquaculture, la transformation et la commercialisation
- Economie bleue et développement local
- Gouvernance pour des océans sains, sûrs, sécurisés

Architecture simplifiée par rapport au FEAMP 2014-2020 :

- Suppression de la multitude de mesures prédéfinies / normatives
- Remplacées par 4 grands axes de soutien (= priorités)
- Maintien de quelques opérations inéligibles et conditionnelles dans certains domaines

1 programme national centré sur priorités stratégiques par Etat membre, incluant:

- 1 AFOM (forces/faiblesses) par bassin maritime : Manche-Est/Mer du Nord, Nord-Atlantique/Manche Ouest, **Sud-Atlantique** et Méditerranée
- 1 Plan d'action national pour la Petite Pêche Côtière
- 1 Plan stratégique national pluri-annuel pour l'Aquaculture

Construction du futur PO national FEAMP

Co-construction entre l'Etat et les Régions pour élaborer le PO national

Une concertation en Région avec l'ensemble des acteurs :

- dresser le bilan de la programmation actuelle (ce qui a marché/pas marché/pourquoi)
- élaborer l'AFOM pour le bassin Sud-Atlantique
- établir les besoins et priorités régionales par filière

Calendrier prévisionnel

- Assises de la pêche et des produits de la Mer (Granville, 12-13 septembre 2019) entre partenaires et Régions: table ronde bilan du FEAMP 2014-2020 + perspectives pour le post 2020
- Lancement de la concertation au niveau régional avec les parties prenantes début 2020
- Objectif : co-écrire avec l'Etat le PO national courant 2020 pour soumission fin 2020



III. Synthèse des contributions et présentation du dispositif de concertation

Plus de 50 contributions reçues





Synthèse des contributions : Remarques générales



Maintien d'une décentralisation de la politique de cohésion et décentralisation aboutie du FEADER

Gouvernance

- Renforcer l'association des acteurs et des territoires à l'élaboration, à la gouvernance et aux instances décisionnelles des programmes
- Mieux associer les élus de terrain

Territoires

- Objectif territorial : un enjeu central pour les partenaires
- Meilleure prise en compte du développement rural sur le FEDER avec la création d'un axe « développement rural »
- Augmenter le budget dévolu à la ruralité sur le FEADER
- Soutenir l'ensemble des territoires (cf. carte des vulnérabilités)
- Cofinancements : Pérenniser les dotations allouées aux acteurs locaux (GAL)

Mise en œuvre

Simplification des procédures (Aides d'Etat, ...)

Poursuivre les dispositifs GAL, GALPA, ITI, axe urbain...

Conserver le statut d'OI sur le FSE +

Généraliser un dispositif d'avances aux bénéficiaires



Synthèse des contributions : RDI et PME

RDI

- Investir dans l'innovation et la recherche
- Accroître l'innovation dans les entreprises
- Valoriser les projets d'innovation et financer les investissements innovants
- Soutenir la formation d'ingénieurs

PME

- Aide à la création d'entreprises
- Accompagner les sites en mutation économique
- Soutenir le développement et l'émergence de filières économiques
- Renforcer la capacité des entreprises artisanales
- Accueillir et maintenir des activités de l'économie de proximité
- Accompagner la transformation numérique des entreprises et faciliter l'accès au THD
- Financer les investissements numériques



Synthèse des contributions : Environnement



Transition énergétique

- Développer les énergies renouvelables
- Soutenir les investissements de production d'énergies renouvelables
- Accompagner les entreprises vers la transition énergétique
- Mettre en œuvre des stratégies énergétiques locales
- Soutenir la transition écologique des entreprises (TPE)
- Soutenir la rénovation de l'habitat

- Mobiliser la ressource en eau et la gérer durablement
- Préserver la biodiversité
- Lutter contre le changement climatique
- Préserver et protéger les espaces naturels

Eau - Biodiversité

- Soutenir le développement des pistes cyclables
- Soutenir des modes de transports alternatifs
- Aider au développement des transports en commun (Pôles d'échanges, etc)

Mobilité

Synthèse des
contributions :
Mobilité et
numérique

Mobilité

- Soutenir la mobilité durable et l'intermodalité
- Accélérer la mise en service des grands projets routiers
- Développer un réseau régional de transport ferroviaire performant
- Développer des applications numériques de mobilité

Numérique

- Soutenir le développement de la 5G
- Continuer le déploiement du THD sur tout le territoire
- Développer les services numériques pour les usagers
- Développer la télémédecine et les services d'e-santé
- Développer les tiers-lieux



Synthèse des contributions : Une europe plus sociale



Transversal

- Vigilance sur les critères de répartition des enveloppes FSE+
- Fixer à 40 % le seuil minimal de la part du FSE+ pour la pauvreté et l'inclusion sociale

Priorités stratégiques

- Lutter contre l'illettrisme
- Accompagner l'insertion socio-professionnelle des jeunes adultes
- Soutenir les dispositifs d'accompagnement à l'emploi pour les publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi (jeunes, femmes)
- Soutenir le développement de formations pour des emplois de qualité
- Valoriser et soutenir l'apprentissage
- Avoir des formations adaptées aux besoins des entreprises
- Soutenir les investissements en matière de formation (plateaux techniques) notamment en milieu rural

Accès aux services

- Soutenir l'accompagnement de proximité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour lutter contre leur isolement
- Mettre en place des maisons de services
- Garantir un accès au logement pour tous (droit au logement)
- Favoriser les actions et équipements en faveur de l'inclusion numérique
- Favoriser la mobilité dans les territoires ruraux
- Favoriser la réussite des jeunes pour l'accès à de meilleures conditions d'éducation
- Favoriser l'inclusion sociale des travailleurs handicapés

Synthèse des contributions : Territoires



Stratégie et outils

- Consacrer au moins 10 % des ressources du PO FEDER-FSE à l'objectif territorial et instaurer un axe spécifique « Développement rural »
- Maintenir une intervention du FEDER en faveur des quartiers prioritaires
- Revitaliser et dynamiser les centres villes et les centres bourgs (dont traitement des friches)
- Rétablir un équilibre entre territoires ruraux et territoires urbains
- Supprimer la carte de disparités territoriales pour les interventions des fonds européens
- Maintenir les outils de développement local portés par les acteurs locaux (DLAL, ITI, LEADER, FEAMP...) et soutenir l'ingénierie locale

Accès aux services

- Soutenir, favoriser et maintenir l'accès aux services et équipements de proximité dans les zones rurales
- Assurer l'accès aux soins pour tous et lutter contre la désertification médicale (télémédecine – e-santé)
- Soutenir les projets créateurs d'emplois en milieu rural (tiers-lieux)
- Favoriser l'accès à la culture pour tous

Coopération

- Maintenir les programmes transfrontaliers et soutenir la coopération transfrontalière
- Soutenir les projets relevant de stratégies territoriales et de coopération de proximité
- Maintenir et encourager la gouvernance et les actions de concertation à l'échelle des massifs
- Encourager les coopérations urbain-rural

Synthèse des contributions : FEADER



- Revaloriser le budget de la PAC
- Conforter la décentralisation du 2^{ème} pilier de la PAC
- Augmentation du budget dévolu à la ruralité (10% du FEADER) dédié au développement local rural en dehors des aides agricoles
- Maintenir LEADER

Transversal

- Conforter les mesures de soutien aux territoires les plus fragiles (ICHN)
- Sauvegarder l'agriculture et l'élevage
- Renforcer les revenus des agriculteurs
- Conforter la compétitivité des exploitations agricoles et accompagner la transition vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement (développement de l'agriculture biologique, circuits courts, agriculture de proximité...)
- Développer une politique d'aide à l'installation (accompagnement des jeunes agriculteurs)

Volet agricole

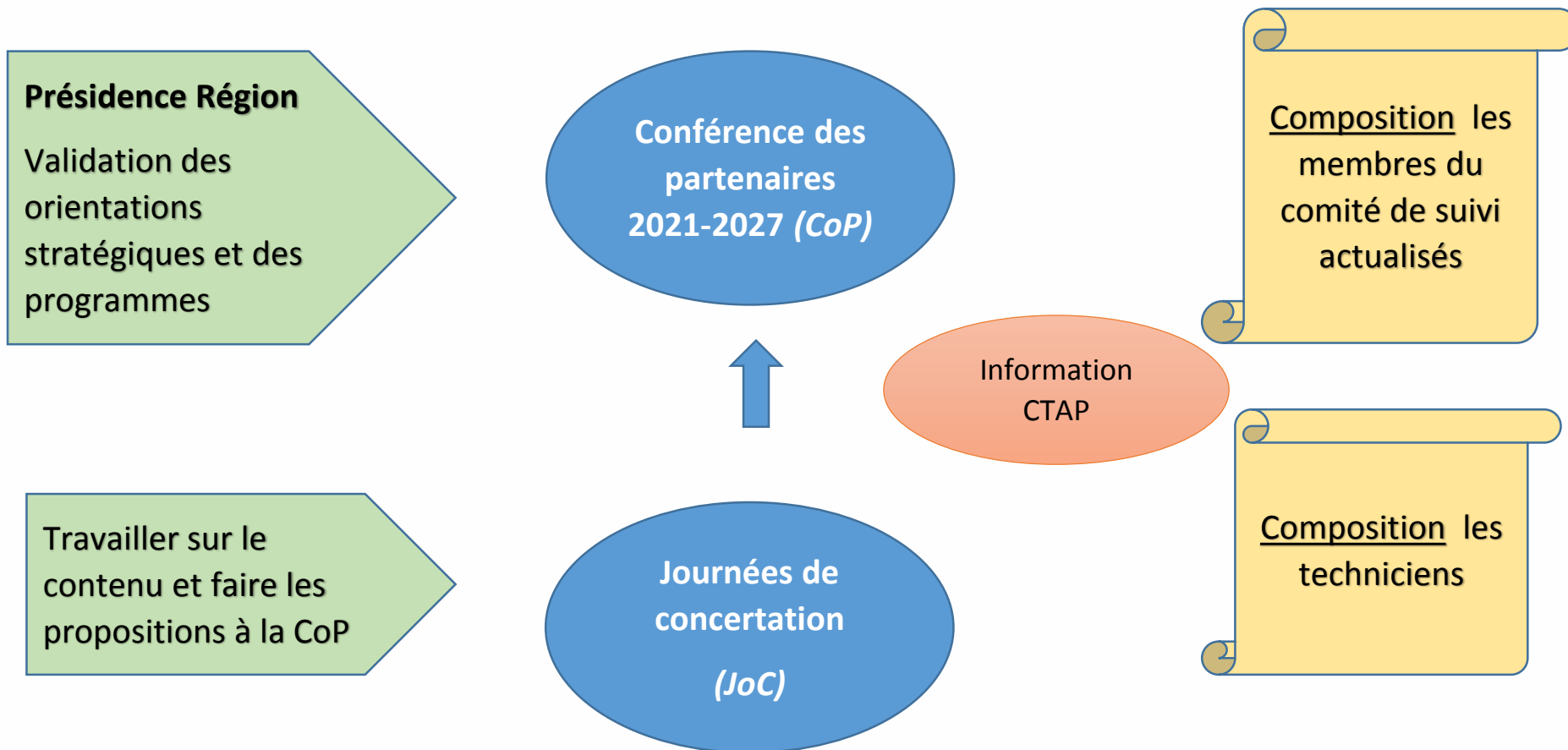
Synthèse des contributions : FEAMP

FEAMP :

- Maintien de la pêche et de l'aquaculture au cœur du développement des territoires
- Reconduction du dispositif GALPA/FEAMP
- Association à la construction de la stratégie régionale
- Moderniser les infrastructures (ports)
- Renouveler la flotte
- Encadrer l'installation des jeunes pêcheurs



Proposition du dispositif de concertation



Propositions de travail avec les partenaires

Réunions d'information sur le territoire

Afin de faciliter les phases de concertation des partenaires et d'impliquer un maximum d'acteurs, la Région organisera un processus d'information large.

Ainsi, des réunions d'information vont être organisées sur l'ensemble du territoire à destination des représentants socio-économique et de la société civile entre juillet et octobre 2019.

Le découpage proposé permettra d'élargir le périmètre au-delà de la zone concernée afin de toucher un plus grand nombre de participants au regard de leur situation géographique, permettant ainsi d'optimiser leurs déplacements.



Liste des villes envisagées pour les réunions d'information

Département 16 : Angoulême

Département 17 : Saintes

Département 19 : Meymac et Brive la Gaillarde

Département 23 : Guéret et Aubusson

Département 24 : Périgueux et Bergerac

Département 33 : Blanquefort et Langon

Département 40 : Mont-de-Marsan

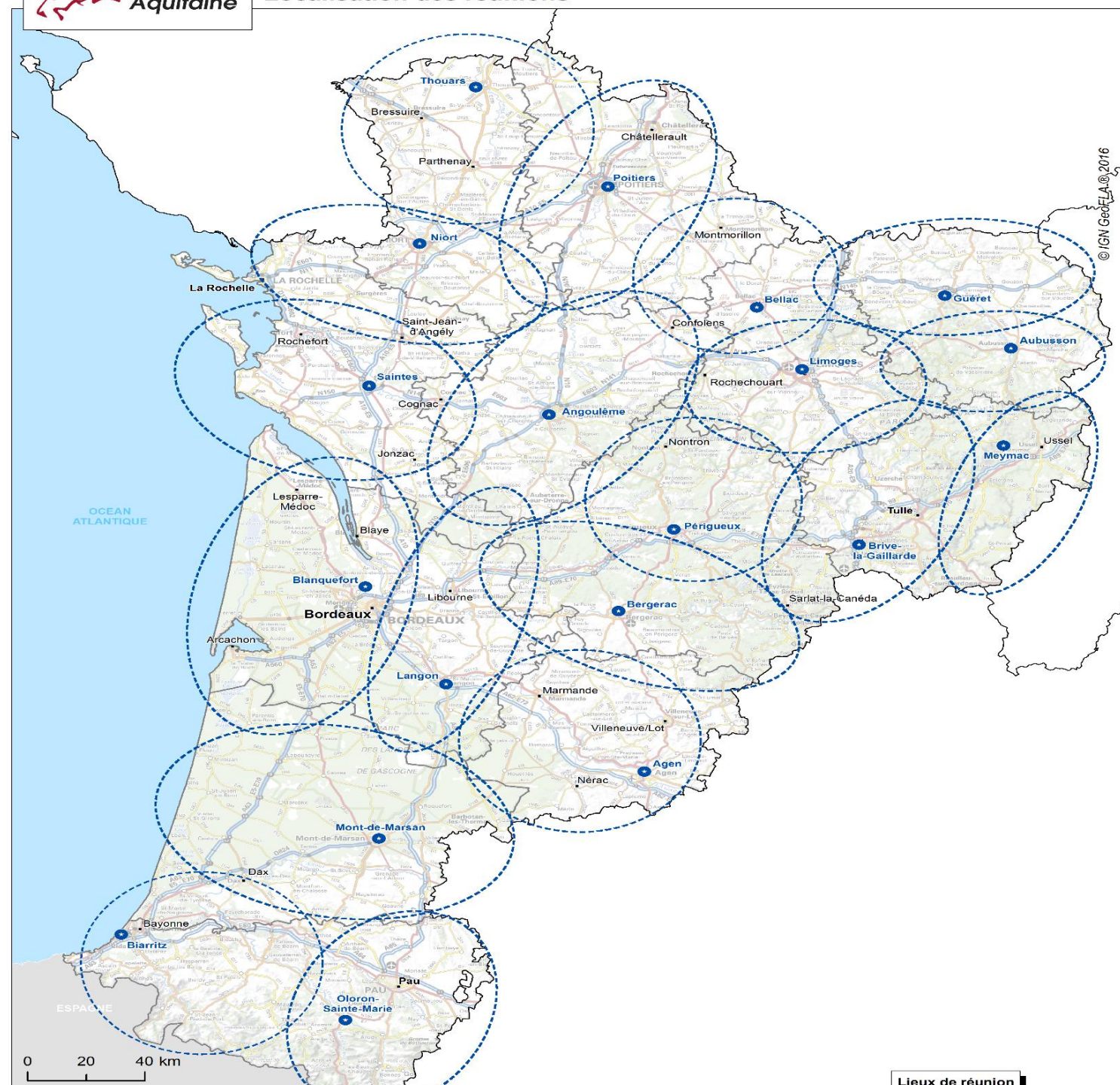
Département 47 : Agen

Département 64 : Biarritz et Oloron Sainte-Marie

Département 79 : Thouars et Niort

Département 86 : Poitiers

Département 87 : Limoges et Bellac



IV. Temps d'échanges





La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Ce document est cofinancé par l'Union européenne avec
le fonds européen de développement régional (FEDER)

www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu